

Les fantaisies persistantes au sujet de l'eau au Canada

L'eau du Canada nourrit les ambitions les plus folles depuis longtemps. Dès 1959, un projet de « Grand canal » a été proposé par Thomas Kierans, qui souhaitait « recycler » l'eau du bassin de la baie James en l'acheminant vers les Grands Lacs et d'autres régions du Canada et des États-Unis. M. Kierans a présenté son projet devant le Parlement en 1961, puis une autre fois en 1965. Bien qu'un ancien premier ministre du Québec ait brièvement encouragé M. Kierans, sa vision grandiose n'a jamais bénéficié d'aucun appui sérieux.

Ces temps-ci, c'est au tour de l'Institut économique de Montréal (IEM) de plonger dans la rêverie et de relancer la possibilité de dériver et d'exporter l'« or bleu » du Québec. Marcel Boyer, malgré sa formation d'économiste, a publié en août 2008 un article dans lequel il vante avec éloquence, à défaut de données exactes*, la capacité de fourniture en eau du Québec; toutefois, il ne présente aucune preuve démontrant l'existence d'une demande concrète de la part des États-Unis en ce sens. Il promet des richesses découlant de la vente de l'eau du Nord, sans toutefois indiquer les sources d'eau utilisées ni leur destination. Son argument selon lequel la valeur commerciale de l'eau douce serait déterminée par le coût de dessalement de l'eau de mer est faible. Comparativement au transport sur de longues distances d'une marchandise lourde de faible valeur comme l'eau douce, la conservation et la réutilisation de l'eau constituent une solution nettement moins dispendieuse, d'autant plus que la dérivation de l'eau vers le sud impliquerait des coûts non seulement économiques, mais aussi sociaux et environnementaux.

Comme pour se donner une nouvelle orientation, l'IEM a publié un autre article en juillet 2009, cette fois-ci par Pierre Gingras, ancien ingénieur d'Hydro-Québec, qui envisage non seulement de bâtir d'autres centrales hydroélectriques sur les rivières du Nord, mais aussi de détourner les eaux de crue de trois d'entre elles – les rivières Broadback, Waswanipi et Bell – vers le sud jusqu'à la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. Le projet prévoit une dérivation de 800 mètres cubes par seconde (m^3/s), soit une augmentation extrêmement élevée par rapport au débit moyen annuel de $1\,290\ m^3/s$ de la rivière des Outaouais, dans le but de remplacer au Québec un débit équivalent en provenance des Grands Lacs qui serait exporté vers le sud par les deux provinces et les huit États du bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

La probabilité que le projet de M. Gingras soit accepté par le Canada et l'Ontario, qui ont aussi compétence sur la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, et par les États des Grands Lacs, qui ont fait cause commune avec l'Ontario et le Québec contre la dérivation de leurs eaux frontalières partagées vers quelque bassin que ce soit, est à peu près nulle. Le projet de M. Gingras devient encore plus difficile à justifier lorsqu'on considère que les eaux excédentaires seraient acheminées des Grands Lacs jusqu'au fleuve Mississippi en passant par la dérivation de Chicago : en 1967, la Cour suprême des États-Unis a décrété que le volume d'eau détourné ne pouvait dépasser $91\ m^3/s$, sans

compter que tout débit supérieur à environ 200 m³/s entraînerait le débordement de la dérivation au niveau de Joliet (Illinois).

D'autres motifs encore font que le plus récent projet de l'IEM est inacceptable tant pour les gouvernements fédéraux que pour les gouvernements des provinces et des États qui ont compétence conjointe sur le bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. En 1999, les deux gouvernements fédéraux ont demandé à la Commission mixte internationale (CMI) de se pencher sur la question des dérivations d'eau à l'extérieur du bassin des Grands Lacs et de recommander des mesures pour protéger l'écosystème de ce bassin. La CMI a mis en doute les avantages économiques des projets de dérivation d'eau entre bassins et d'exportation d'eau, et elle a recommandé l'adoption de restrictions sévères contre de telles pratiques. Peu de temps après, les premiers ministres et les gouverneurs des provinces et États concernés ont à leur tour examiné cette question. Au cours des années qui ont suivi, ils ont conclu deux accords, le premier (non contraignant) prévoyant le partage du bassin par les provinces et les États des Grands Lacs et le second, un pacte inter-États, interdisant les prélèvements importants et permanents de l'eau douce du bassin des Grands Lacs. Le pacte inter-États a été ratifié par le Congrès américain et signé en 2008 par le président des États-Unis.

Les projets d'exportation d'eau de l'IEM sont d'autant plus voués à être rejetés que les conseils de la CMI ont réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de plans internationaux visant à assurer la réglementation du débit et du niveau des eaux entre le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent et dans la région supérieure des Grands Lacs au coût d'environ 20 millions de dollars par pays. Les travaux de la CMI ne prévoient aucune exportation ni importation importante d'eau. Cette possibilité n'a pas non plus été soulevée dans le cadre de l'examen actuel de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL).

Enfin, on ne peut qu'imaginer l'indignation publique qui serait suscitée des deux côtés de la frontière si la décision était prise d'exporter jusqu'à 800 m³/s d'eau, tel que proposé par M. Gingras, par la dérivation de Chicago. Cette eau ne servirait plus les intérêts des deux pays, notamment en ce qui concerne l'énergie hydroélectrique, la navigation commerciale et les intérêts riverains, récréatifs et environnementaux. Les visiteurs des deux côtés de la rive seraient assurément déçus par le déclin des chutes Niagara. Lorsqu'il parle de débit équivalent, M. Gingras montre qu'il n'a vraisemblablement pas saisi l'équilibre qui existe entre les intérêts des différents utilisateurs du bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. L'Institut économique de Montréal s'est attaqué à une question qui va au-delà de ses capacités.

* Bien que l'article indique que le Canada possède la plus grande réserve d'eau douce renouvelable au monde (annuellement), dans les faits, nous nous situons au troisième rang à ce chapitre, loin derrière le Brésil et la Russie. La quantité d'eau douce renouvelable au Canada n'est pas 11 fois plus importante qu'aux États-Unis. Le Canada

possède 7 % des réserves d'eau renouvelable au monde, comparativement à 6,5 % pour les États-Unis. Le Québec compte 30 % de l'eau douce renouvelable du Canada (données de la Division des relevés hydrologiques du Canada et d'autres organismes fédéraux).

Frank Quinn, au nom du Conseil sur les questions de l'eau au Canada du Centre Munk d'études internationales, Université de Toronto.